

La Société Nintendo France société à responsabilité limitée, au capital de 10.000.000 euros enregistrée sous le numéro 389 905 761 R.C.S. Pontoise (Ci-après cité Société organisatrice ou Nintendo), dont le siège social est situé 6 boulevard de l'Oise à 95031 Cergy, organise sur le salon Paris Games Week qui a lieu du 26 au 30 octobre 2018 à Paris Expo Porte de Versailles, 5 jours de compétitions sur le jeu Mario Kart 8 Deluxe (PEGI 3) sur console Nintendo Switch.

## **Article 2. Présentation de la compétition**

La compétition Mario Kart 8 Deluxe aura lieu du 26 au 30 octobre 2018 à Paris Expo Porte de Versailles, sur l'espace Nintendo, dans l'arène prévue à cet effet.

Les courses se joueront sur le jeu Mario Kart 8 Deluxe édité par Nintendo. La Plateforme sera la Nintendo Switch.

Chaque jour, le nombre de participants sera limité à 128 places. (Nombre de places indiquées à titre indicatif. L'organisation se réserve le droit d'augmenter ou diminuer le nombre de participants sans qu'aucune réserve ne puisse être émise.)

## **Article 3. Les participants**

La compétition Mario Kart 8 Deluxe est ouverte aux visiteurs de Paris Games Week. Il n'existe ni de restriction d'âge (sauf classification d'âge PEGI, PEGI 3), ni de restriction de nationalité.

En dehors de ses heures de travail, le personnel de Nintendo est autorisé à participer à la compétition. Les membres de la famille du personnel de Nintendo sont également autorisés à participer aux tournois Mario Kart 8 Deluxe.

Tout participant âgé de moins de 18 ans, doit présenter une autorisation de son ou ses représentants légaux pour participer au présent jeu concours (formulaire disponible sur l'espace Nintendo au salon Paris Games Week et sur le site [www.nintendo.fr](http://www.nintendo.fr)). Le participant et son ou ses représentants légaux doivent justifier de leur identité par la présentation d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).

Attention : Lors de Paris Games Week, Nintendo organise plusieurs compétitions différentes (Mario Kart 8 Deluxe, Super Smash Bros. Ultimate (version démo) et Splatoon 2). Chaque joueur fait son choix de participer ou de se désister dans le cas où il souhaiterait participer à plusieurs compétitions par jour. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'une disqualification en raison d'une participation à une autre compétition qui se tiendrait aux mêmes horaires.

## **Article 4. Modalités de participation**

Les frais relatifs à la participation à la compétition et notamment le transport, l'hébergement, le billet d'entrée à Paris Games Week sont à la charge exclusive des participants, qui ne pourront prétendre à aucun remboursement de la part de la Société Organisatrice.

Pour pouvoir participer à la compétition, les participants devront se présenter sur l'espace Nintendo du salon Paris Games Week pour l'inscription. Il n'y a pas de pré-inscription. C'est

la règle du « premier arrivé premier servi » qui sera mise en place dans la limite des places disponibles. Néanmoins la Société Organisatrice se réserve le droit de refuser l'accès à la compétition à toute personne ayant une mauvaise conduite notamment dans la file d'attente.

Les joueurs devront se présenter au point d'inscription pour le jeu Mario Kart 8 Deluxe. Suite à cette inscription, ils pourront accéder à l'espace de compétition afin de participer à leur session de jeu (voir article 6)

Chaque joueur peut s'inscrire autant de fois qu'il le souhaite sauf dans les cas suivants :

- Le joueur s'est qualifié pour la Finale du Jour. Il ne peut plus reparticiper ce jour-là aux sessions Challenger sur le tournoi Mario Kart 8 Deluxe ;
- Le joueur a remporté une Finale du Jour Mario Kart 8 Deluxe. Il ne peut dès lors plus s'inscrire à aucun tournoi Mario Kart 8 Deluxe sur l'espace Nintendo lors de l'édition Paris Games Week 2018.

## **Article 5. Horaires des compétitions**

Vendredi 26 octobre 2018 : Lancement de la compétition 10h00. Fin des qualifications 15h00. Phases Finales du Jour à partir de 15h30.

Samedi 27 octobre 2018 : Lancement de la compétition 10h00. Fin des qualifications 15h00. Phases Finales du Jour à partir de 15h30.

Dimanche 28 octobre 2018 : Lancement de la compétition 10h00. Fin des qualifications 15h00. Phases Finales du Jour à partir de 15h30.

Lundi 29 octobre 2018 : Lancement de la compétition 10h00. Fin des qualifications 15h00. Phases Finales du Jour à partir de 15h30.

Mardi 30 octobre 2018 : Lancement de la compétition 10h00. Fin des qualifications 15h00. Phases Finales du Jour à partir de 15h30.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier ces horaires sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

## **Article 6 : Déroulement des compétitions**

Toutes les courses s'effectuent selon les réglages du jeu précisés à l'article 7.

### **6.1 Les sessions de Challengers**

Chaque jour, 128 joueurs pourront tenter leur chance dans une formule dite « Challenger ». Une session de Challenger est composée de 2 groupes de 4 participants, soit 8 participants par session.

Chaque groupe s'affronte dans le mode de jeu « multi-joueurs ». 16 sessions de 2 groupes de 4 joueurs (8 joueurs par session soit 128 joueurs sur la journée) seront organisées chaque jour sur ce jeu. Le vainqueur de chaque groupe est déterminé par son classement à l'issue de quatre courses dans son groupe.

Les chiffres relatifs au nombre de participants sont donnés à titre indicatif. Le nombre de participants peut être moindre en fonction du nombre de joueurs se présentant au stand.

Une session se dispute en deux tours décrits ci-dessous : le tour préliminaire de session et la finale de session.

#### A/ Le tour préliminaire de session

2 groupes (groupe A, groupe B) de 4 joueurs sont formés de manière aléatoire. Chaque joueur affrontera 3 autres pilotes dans quatre courses selon les règles préétablies ci-dessous dans l'article 7.

À chaque course, les pilotes marquent des points en fonction de leur place sur la ligne d'arrivée. Ce système de calcul est géré par le jeu.

Lors des tours de qualifications, les pilotes participent à 4 courses. Les courses sont choisies de façon aléatoire par le jeu. A l'issue des quatre courses, les deux pilotes ayant réalisé le meilleur score de chaque groupe au classement général se qualifient pour le tour suivant.

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, une bataille de ballon viendra départager les joueurs concernés. (voir détail article 7).

#### B/ Finale de session Challenger

Les 2 meilleurs pilotes de chaque groupe du tour préliminaire de session (soit une finale à 4 pilotes) s'affrontent de nouveau dans quatre courses selon les règles pré établies ci-dessous dans l'article 7. Le pilote ayant réalisé le meilleur score sur ces quatre courses est désigné vainqueur de session et se qualifie pour les Phases Finales du Jour qui commenceront à 15h30 dans l'arène du stand Nintendo.

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, une bataille de ballon viendra départager les joueurs concernés. (voir détail article 7).

### **6.2 Les Phases Finales du jour**

Attention : tout joueur absent à l'heure indiquée pour participer aux Phases Finales du jour sera exclu de la compétition et ne pourra prétendre à rien.

#### A/ Les demi-finales des Phases Finales du Jour

Les 16 vainqueurs des 16 sessions se retrouvent pour les Phases Finales du Jour. Ils seront au nombre de 16 et débutent en demi-finale. Les vainqueurs des sessions 1 à 4 se retrouveront dans la demi-finale A, les vainqueurs des sessions 5 à 8 se retrouveront dans la demi-finale B, les vainqueurs de sessions 9 à 12 se retrouveront dans la demi-finale C et les vainqueurs de sessions 13 à 16 dans la demi-finale D.

Les demi-finales se jouent sur une bataille de pièces puis sur 4 courses aléatoires disponibles dans le mode Multijoueur local.

Le classement est effectué de la façon suivante :

- A l'issue de la bataille de pièces, les joueurs marquent des points en fonction de leur classement final (prenant en compte aussi les 8 personnages contrôlés par l'Intelligence Artificielle) et avec une répartition de points comme suit : Si un joueur remporte la bataille de pièces, il marque 15 points ; s'il termine deuxième, il marque 12 points ; s'il termine troisième, il marque 10 points ; s'il termine quatrième, il marque 9 points ; s'il termine cinquième, il marque 8 points ; s'il termine sixième, il marque 7 points ; s'il termine septième, il marque 6 points ; s'il termine huitième, il marque 5 points ; s'il termine neuvième, il marque 4 points ; s'il termine dixième, il marque 3 points ; s'il termine onzième, il marque 2 points ; s'il termine douzième, il marque 1 point ;
- Après chaque course aléatoire, par système de points attribués à chaque participant selon sa position dans la course, sur la ligne d'arrivée (prenant en compte aussi les 8 personnages contrôlés par l'Intelligence Artificielle). Ce système de points est géré directement par la console Nintendo Switch. Pour rappel, voici le détail des points attribués : Si un joueur remporte la course, il marque 15 points ; s'il termine deuxième, il marque 12 points ; s'il termine troisième, il marque 10 points ; s'il termine quatrième, il marque 9 points ; s'il termine cinquième, il marque 8 points ; s'il termine sixième, il marque 7 points ; s'il termine septième, il marque 6 points ; s'il termine huitième, il marque 5 points ; s'il termine neuvième, il marque 4 points ; s'il termine dixième, il marque 3 points ; s'il termine onzième, il marque 2 points ; s'il termine douzième, il marque 1 point ;
- L'addition de leur score à l'issue des 4 courses et de la bataille de pièces donne le classement général.

Le vainqueur au classement de chaque demi-finale se qualifie pour la Finale du Jour. En cas d'égalité entre plusieurs joueurs, une Capture de Soleil viendra départager les joueurs concernés. (Voir détail article 7)

#### B/ La Finale du Jour

Les 4 pilotes vainqueurs des demi-finales se retrouvent dans une ultime épreuve composée de 4 courses et d'une bataille de pièces. Le vainqueur de cette ultime épreuve est désigné vainqueur de la Finale du Jour du Tournoi Mario Kart 8 Deluxe du jour.

Le classement est effectué de la façon suivante :

- A l'issue de la bataille de pièces, les joueurs marquent des points en fonction de leur classement final (prenant en compte aussi les 8 personnages contrôlés par l'Intelligence Artificielle) et avec une répartition de points comme suit : Si un joueur remporte la bataille de pièces, il marque 15 points ; s'il termine deuxième, il marque 12 points ; s'il termine troisième, il marque 10 points ; s'il termine quatrième, il marque 9 points ; s'il termine cinquième, il marque 8 points ; s'il termine sixième, il marque 7 points ; s'il termine septième, il marque 6 points ; s'il termine huitième, il marque 5 points ; s'il termine neuvième, il marque 4 points ; s'il termine dixième, il marque 3 points ; s'il termine onzième, il marque 2 points ; s'il termine douzième, il marque 1 point ;

- Après chaque course aléatoire, par système de points attribués à chaque participant selon sa position dans la course, sur la ligne d'arrivée (prenant en compte aussi les 8 personnages contrôlés par l'Intelligence Artificielle). Ce système de points est géré directement par la console Nintendo Switch. Pour rappel, voici le détail des points attribués : Si un joueur remporte la course, il marque 15 points ; s'il termine deuxième, il marque 12 points ; s'il termine troisième, il marque 10 points ; s'il termine quatrième, il marque 9 points ; s'il termine cinquième, il marque 8 points ; s'il termine sixième, il marque 7 points ; s'il termine septième, il marque 6 points ; s'il termine huitième, il marque 5 points ; s'il termine neuvième, il marque 4 points ; s'il termine dixième, il marque 3 points ; s'il termine onzième, il marque 2 points ; s'il termine douzième, il marque 1 point ;

En cas d'égalité entre plusieurs joueurs concernés par la qualification pour la Finale du Jour, une Capture de Soleil viendra départager les joueurs concernés. (Voir détail article 7)

### **6.3 Cas exceptionnel**

En cas de problèmes techniques, nombre de participants et/ou de soucis réseau mettant la Société Organisatrice dans l'incapacité d'organiser la compétition selon le règlement ci-rédigé, la Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie de ce règlement afin de permettre la tenue de la compétition. Le nombre de joueurs, les descriptifs de tours ou tout autre point du règlement pourront donc être modifiés voire annulés et ce, sans que la Société Organisatrice ne puisse être tenue responsable de ce désagrément.

Dans le cas de cette situation exceptionnelle, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable du dysfonctionnement partiel ou total du réseau local. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de modifier tout ou partie de cet article le jour de la compétition et ce, sans qu'aucune contestation de la part des joueurs, ne soit recevable.

## **Article 7 : Les réglages du jeu**

### **Concernant les sessions de challengers (Article 6.1 A/ et B/)**

Multijoueur local – Mode VS – 200cc – choix du personnage libre – choix du kart et options libres – Tous les objets – IA Difficile – Véhicules IA : Tous – Circuits aléatoires sur l'ensemble de la compétition – Nombre de circuits par tour de qualification : 4.

En cas d'égalité : Mode Bataille de ballons sur 1 manche – Equipes : Chacun pour soi – Objets : Mode normal – Durée d'une manche : 3 minutes - IA difficile – Véhicules IA : tous les véhicules – Circuits : Aléatoire – Conduite assistée : au choix du participant ; Gyroscope : au choix du participant ; Accélération auto : au choix du participant ;

### **Concernant les phases finales du jour (Article 6.2 A/ et B/)**

Mode Bataille de Pièces sur 1 manche unique : Equipes : Chacun pour soi – Objets : Mode normal – Durée d'une manche : 4 minutes - IA difficile – Véhicules IA : tous les véhicules – Circuits : Aléatoire – Pour les 4 courses aléatoires : Multijoueur local – Mode VS – 200cc – choix du personnage libre – choix du kart et options libres – Tous les objets – IA Difficile – Véhicules IA : Tous – Circuits aléatoires sur l'ensemble de la compétition – Nombre de circuits par tour de qualification : 4.

En cas d'égalité : Mode Bataille Capture de soleil sur 1 manche – Equipes : Chacun pour soi – Objets : Mode normal – IA difficile – Véhicules IA : tous les véhicules – Circuits : Aléatoire – Conduite assistée : au choix du participant ; Gyroscope : au choix du participant ; Accélération auto : au choix du participant ;

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le nombre de circuits par tours de qualification sans que sa responsabilité ne puisse être engagé afin de fluidifier l'organisation.

## **Article 8. Dotations**

Le gagnant de la finale de chaque session Challenger remportera un jeu Super Mario Party (Nintendo Switch).

Le gagnant de la Finale du Jour remportera un bon d'achat de 20€ à valoir sur le Nintendo E-Shop accessible à l'adresse suivante <https://www.nintendo.fr/Divers/Nintendo-eShop/Nintendo-eShop-Nintendo-Switch-Nintendo-3DS-and-Wii-U-109605.html> ou directement à partir de votre console Nintendo Switch via l'application préinstallé Nintendo Switch , une paire de Joy-Con Néon ainsi qu'un trophée.

Les lots seront remis aux gagnants à l'issue de la finale de chaque session et de la Finale du jour. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation, pour quelle que raison que ce soit.

En cas d'indisponibilité des lots pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société Organisatrice, des lots de nature et de valeur équivalente seront attribués aux gagnants, sans que cette substitution puisse engager la responsabilité de la Société Organisatrice.

**Important** : Un joueur ne pourra pas remporter plusieurs fois la même dotation durant Paris Games Week 2018 sur une même compétition (Mario Kart 8 Deluxe, Super Smash Bros. Ultimate (version démo) et Splatoon 2)

## **Article 9 : Le matériel**

Il sera mis à disposition des participants, par la Société Organisatrice, des écrans, consoles, jeux ainsi que les manettes.

Mario Kart 8 Deluxe est jouable de plusieurs manières : Paire de Joy-Con, 1 Joy-Con, Volant ou manette Nintendo Switch Pro. La Société Organisatrice se réserve le droit d'imposer tel ou tel pad aux participants pour la compétition. Le joueur ne pourra effectuer de réclamation dans le cas où il ne peut pas jouer avec son pad de « prédilection ».

10.1 Toute inscription et participation vaut acceptation en totalité de tous les points du présent règlement. Chaque participant doit être fair-play et respectueux de son adversaire et de la Société Organisatrice.

10.2. En cas de non-respect du présent règlement, de la non-observation des consignes, de manque de fair-play, de violence physique ou verbale ou de casse de matériel (y compris le sien), la Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure le joueur de la participation.

10.3. En particulier les arrangements manifestes contraires à l'esprit de la compétition seront sujets à exclusion de la compétition.

10.4. Aucune substitution de joueur ne sera tolérée durant la compétition. Le joueur joue sous sa propre identité.

10.5. Les tournois qualificatifs sont ouverts à toutes et à tous, joueurs et spectateurs, il est donc fortement recommandé aux joueurs de faire attention à leurs affaires personnelles. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol sur les lieux mêmes des compétitions.

10.6. Attention, les participants devront être présents dès le début du tournoi sous peine de voir leur place attribuée à quelqu'un d'autre. De manière générale tout joueur ne se présentant pas à l'horaire annoncé de son match sera éliminé de la compétition.

10.7. En cas d'interruption involontaire d'une partie (Coupure de connexion, coupure d'électricité, ...), celle-ci sera à refaire entièrement. Une interruption volontaire sera assimilée à un forfait définitif et entraînera l'exclusion de la compétition.

10.8. En cas de litiges, c'est au superviseur du tournoi, son adjoint ou son second adjoint qui tranchera.

Tout joueur qui manifestera un comportement violent ou jugé comme tel par la Société Organisatrice ou qui ne respectera pas les files d'attente "Challengers" ou le règlement sera exclu de toute compétition Nintendo à l'avenir.

10.9. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie de la compétition ou des participations s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelle que forme que ce soit, dans le cadre de la participation ou de la détermination des gagnants.

10.10. La Société Organisatrice se réserve par ailleurs le droit de ne pas attribuer les lots aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

### **Article 11 : Dépôt**

Le règlement peut être consulté gratuitement sur le stand Nintendo de Paris Games Week 2018 et sur le site [www.nintendo.fr](http://www.nintendo.fr).

### **Article 12 : Les données à caractère personnel**

Les données à caractère personnel concernant le participant sont traitées en vue de l'organisation du Jeu et destinées au service marketing de la Société Organisatrice ainsi qu'à des prestataires de services tiers agissant en qualité de sous-traitants auquel la Société Organisatrice peut recourir aux fins du traitement. Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par la Société Organisatrice qui consistent notamment en la gestion de l'inscription et de la participation du participant au présent concours, et en la prise de contact avec les gagnants. Les données seront conservées pendant cinq ans à compter de la fin du Jeu. Les données devant être adressées à la Société Organisatrice sont obligatoires. À défaut de communication de ces informations, la participation ne pourra pas être retenue.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, telle que modifiée, et au Règlement Général sur le Protection des Données N° 2016/679 du 27 avril 2016 le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité des informations qui le concernent, ainsi qu'un droit de s'opposer ou de solliciter la limitation du traitement, dans les conditions et limites prévues par la réglementation. Ces droits peuvent s'exercer en s'adressant à la Société Organisatrice, à l'adresse indiquée au début du présent règlement, ou par courrier électronique à [webmaster@nintendo.fr](mailto:webmaster@nintendo.fr). En cas d'exercice du droit d'opposition avant la fin du Jeu, le participant renonce à sa participation. Le participant a le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Conformément à l'article 40-1-II de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, tel que modifié, le participant peut transmettre à la Société Organisatrice des directives spéciales relatives au sort de ses données à caractère personnel après son décès.

Conformément à L121-34 du code de la consommation, il est rappelé que le participant dispose du droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique auprès de Bloctel <http://www.bloctel.gouv.fr/>

### **Article 13 : Droit à l'image**

Les participants autorisent la Société Organisatrice, du seul fait de leur participation, à :

- enregistrer leur image lors de leur participation à la compétition sur le stand Nintendo de Paris Games Week 2018
- synchroniser l'enregistrement de leur image avec tous sons du choix de la Société Organisatrice,
- exploiter l'enregistrement de leur image, synchronisé ou non, par tous modes ou procédés audiovisuels, notamment par télédiffusion (voie hertzienne, câble, satellite, ADSL, ), par diffusion sur tous réseaux (en ce compris sur le site internet [www.nintendo.fr](http://www.nintendo.fr), sur les différents sites intranets de la Société Organisatrice, sur les différents espaces de la Société Organisatrice sur les réseaux sociaux), dans les publications éditées par la Société Organisatrice, ainsi qu'à l'occasion de toutes actions de communication afférentes à cet événement.

Cette autorisation est consentie pour le territoire du monde entier et pour une durée d'un an suivant la fin de Paris Games Week 2018.

Les participants reconnaissent qu'aucune rémunération ne leur sera versée en contrepartie de la présente autorisation.

Les gagnants autorisent la reproduction et la diffusion de leur nom, prénom, qualité de gagnant, à des fins publicitaires.

Lorsque le participant est âgé de moins de 18 ans, son ou ses représentants légaux exerçant l'autorité parentale donnent l'autorisation à la Société Organisatrice pour l'utilisation de son image dans les conditions qui précèdent.

### **Article 14 : Limites de responsabilité**



La Société Organisatrice ne pourra pas être tenue responsable des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement de la compétition, des défaillances de matériel/console du participant ou de tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques, aux logiciels ou aux virus circulant sur le réseau Internet

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler cette compétition en cas de force majeure. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation, et de reporter toute date annoncée ou à en modifier les conditions. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

### **Article 15 : Application et Interprétation du règlement**

Le règlement s'applique à toute personne qui participe à la compétition. Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice.

La Société Au-delà Du Virtuel, situé 6-30 rue Roger Salengro Fontenay-sous-Bois 94120, assure la gestion de cette compétition sur le salon Paris Games Week 2018, pour le compte de la Société Organisatrice.